



Suppression du passage à niveau 15 et mise en sécurité de la RD 900 entre le carrefour des Glaces et le Chemin du Grand Palais

Dossier d'enquête publique unique préalable à :

- La déclaration d'utilité publique des travaux d'aménagement
- L'autorisation au titre de la loi sur l'eau
- L'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation du projet

Pièce I – AUTRES DECISIONS ET
AUTORISATIONS NECESSAIRES POUR
REALISER LE PROJET

PIECES DU DOSSIER

PIECE A- NOTICE EXPLICATIVE

PIECE B – PLAN DE SITUATION

PIECE C – PLAN GENERAL DES TRAVAUX ET PLAN DU PERIMETRE DE LA D.U.P

PIECE D – CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES OUVRAGES LES PLUS IMPORTANTS

PIECE E – APPRECIATION SOMMAIRE DES DEPENSES

PIECE F – ETUDE D'IMPACT

PIECE G – DEMANDE D'AUTORISATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU

PIECE H – CONCERTATION PUBLIQUE

**PIECE I – AUTRES DECISIONS ET
AUTORISATIONS NECESSAIRES POUR
REALISER LE PROJET**

PIECE J – AVIS DES SERVICES INSTRUCTEURS

PIECE K – ENQUETE PARCELLAIRE

1- DELIBERATION DU DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Département de Vaucluse

République Française

CONSEIL DEPARTEMENTAL

DELIBERATION N° 2015-1097

Le vendredi 18 décembre 2015, le Conseil départemental s'est réuni Salle du Conseil départemental, sous la présidence de : *Monsieur Maurice CHABERT*

Etaient présents :

Madame Elisabeth AMOROS, Madame Darida BELAÏDI, Monsieur Xavier BERNARD, Monsieur Jean-Baptiste BLANC, Madame Marie-Claude BOMPARD, Madame Suzanne BOUCHET, Madame Danielle BRUN, Madame Gisèle BRUN, Monsieur André CASTELLI, Monsieur Maurice CHABERT, Madame Laure COMTE-BERGER, Monsieur Hervé de LEPINAU, Madame Antonia DUFOUR, Madame Sylvie FARE, Monsieur Xavier FRULEUX, Monsieur Pierre GONZALVEZ, Monsieur Joris HEBRARD, Monsieur Sylvain IORDANOFF, Madame Delphine JORDAN, Monsieur Thierry LAGNEAU, Monsieur Jean-François LOVISOLO, Madame Clémence MARINO-PHILIPPE, Monsieur Alain MORETTI, Monsieur Christian MOUNIER, Monsieur Max RASPAIL, Monsieur Remy RAYE, Madame Sophie RIGAUT, Monsieur Jean-Marie ROUSSIN, Madame Dominique SANTONI, Madame Corinne TESTUD-ROBERT, Madame Marie THOMAS-de-MÁLEVILLE, Madame Noëlle TRINQUIER.

Etai(en)t absent(s) :

.

Etai(en)t absent(s) et a (ont) donné procuration :

Monsieur Yann BOMPARD à Madame Marie-Claude BOMPARD, Madame Marie-Thérèse GALMARD à Monsieur Xavier FRULEUX.

* * * * *
* *

SUPPRESSION DU PASSAGE À NIVEAU N°15 ET MISE EN SÉCURITÉ DE LA RD900 ENTRE LE CARREFOUR DES GLACES ET LE CHEMIN DU GRAND PALAIS - BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Au terme du présent rapport, et après avis favorable de la commission Travaux - Aménagement - Territoire - Sécurité je vous propose :

Considérant la délibération n° 2015-265 du 13 mars 2015, fixant les modalités de la concertation publique,

Considérant la tenue de cette concertation publique de juin à octobre 2015, et les conclusions suivantes issues du bilan de la concertation :

- L'intérêt général du projet n'est jamais remis en cause
- Un assentiment de la majorité quant à l'option préconisée d'une suppression du passage à niveau via un tracé neuf au Nord de la voie actuelle
- Une mise en sécurité de la RD900 de part et d'autre de ce tracé neuf attendue et plébiscitée particulièrement à l'extrémité Est du Projet
- La présence de plusieurs sujets d'intérêts ou de préoccupations qu'il conviendra d'aborder dans la suite des études et procédures (acoustique, accès aux parcelles, hydraulique, paysage, indemnités, circulation des cycles notamment).

Considérant l'ampleur et le coût de l'opération citée en objet dont l'estimation globale est de 14 M € HT répartis en :

- 12 M € HT de coût d'aménagement neuf à 2x1 voies pour la dénivellation du PN 15 et l'aménagement du giratoire de l'extrémité Est du projet ; ce coût fera l'objet d'un cofinancement entre l'Etat et SNCF réseau d'une part et le Conseil Départemental de Vaucluse d'autre part,
- 2 M € HT pour le recalibrage de la RD 900 sur 600 m à l'ouest de l'aménagement ; cet investissement sera intégralement supporté par le Conseil Départemental de Vaucluse.

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le Code de l'Environnement et notamment l'article L 122-1,

Considérant le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.300-2 et R.300-1,

- **D'APPROUVER** le bilan de la concertation publique dont copie ci-jointe,
- **D'APPROUVER** les principes de sécurisation de la RD900 de part et d'autre du tracé neuf comprenant un recalibrage à l'Ouest depuis le carrefour des Glaces et l'aménagement d'un giratoire à l'Est au droit du chemin du Grand Palais,
- **D'APPROUVER** le choix du tracé neuf par le Nord envisagé avec création d'un ouvrage routier de franchissement de la voie ferrée,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à poursuivre les études techniques qui permettront notamment d'établir un planning technique et financier,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter auprès de Monsieur le Préfet de Vaucluse l'ouverture des enquêtes réglementaires nécessaires à la réalisation de ce projet. Les enquêtes porteront sur l'utilité du projet, la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, l'autorisation au titre du volet eau et milieu aquatique du code de l'environnement, le parcellaire, les classements et déclassements éventuels. Ces enquêtes pourront être regroupées ou dissociées en fonction de l'avancement de la production des dossiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil départemental décide d'adopter la présente délibération à la majorité des voix avec :

Acte télétransmis le : 21 décembre 2015 -AR n° 084-228400016-20151218-lmc180329-DE-1-1

Acte télétransmis le : 21 décembre 2015 -AR n° 084-228400016-20151218-lmc180329-DE-1-1

Epreuve(s) favorable(s) : 28

Madame Elisabeth AMOROS , Madame Darida BELAÏDI , Monsieur Xavier BERNARD ,
Monsieur Jean-Baptiste BLANC , Madame Marie-Claude BOMPARD , Monsieur Yann
BOMPARD , Madame Suzanne BOUCHET , Madame Gisèle BRUN , Monsieur André
CASTELLI , Monsieur Maurice CHABERT , Madame Laure COMTE-BERGER , Madame Sylvie
FARE , Monsieur Xavier FRULEUX , Madame Marie-Thérèse GALMARD , Monsieur Pierre
GONZALVEZ , Monsieur Sylvain IORDANOFF , Madame Delphine JORDAN , Monsieur Thierry
LAGNEAU , Monsieur Jean-François LOVISOLO , Madame Clémence MARINO-PHILIPPE ,
Monsieur Alain MORETTI , Monsieur Christian MOUNIER , Monsieur Max RASPAIL , Madame
Sophie RIGAUT , Monsieur Jean-Marie ROUSSIN , Madame Dominique SANTONI , Madame
Corinne TESTUD-ROBERT , Madame Noëlle TRINQUIER

Epreuve(s) contraire(s) : 0

Abstention(s) : 0

Ne participe(nt) pas au vote : 6

Madame Danielle BRUN , Monsieur Hervé DE LEPINAU , Madame Antonia DUFOUR ,
Monsieur Joris HEBRARD , Monsieur Rémy RAYE , Madame Marie THOMAS-DE-
MALEVILLE

Absent(e-s) lors du vote :

Le Président,



Maurice CHABERT

2- AUTRES AUTORISATIONS REQUISES

Lorsque les Arrêtés Préfectoraux suivants auront été délivrés par le Préfet du Vaucluse :

- Arrêté de Déclaration d'Utilité Publique,
- Arrêté d'autorisation au titre de l'article R 214-1 du code de l'environnement
- Arrêté de déclaration de cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation du projet,
- Ordonnance d'expropriation,

aucune autre autorisation ni aucune autre décision ne sera nécessaire pour réaliser le projet.